



Département des ressources humaines

Décision n°2023-255

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projet domaine population et entreprise au département des ressources numériques**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi de chef de projet domaine population et entreprise va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Participer à la transformation numérique
- Piloter de nombreux projets innovants avec la volonté de simplifier le parcours des usagers.
- Piloter la conception de sites, de portails d'information et de services, d'applications mobiles, d'outils de dialogue avec les citoyens-usagers.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chef de projet domaine population et entreprise au sein du département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**09 MARS 2023**

Fait à Nantes, le **08 MARS 2023**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aïcha Bassal', written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230308-2023\_255DEC-AU  
Date de télétransmission : 09/03/2023  
Date de réception préfecture : 09/03/2023